



MAÎTRE D'OUVRAGE



MAÎTRE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉ



APPEL À PROJETS

Promotion 2021

CAHIER DES CHARGES

CRÉA'TAG, POURQUOI FAIRE ?

Créa'TAG s'inscrit dans le cadre d'un projet de **structuration de la filière industrielle de l'eau et de l'adaptation au changement climatique** sur l'**Agenais**, porté par le **Cluster Eau & Climat**, et de la dynamique économique née autour du projet du **Technopôle Agen-Garonne**, porté par la **Communauté d'Agglomération d'Agen**.

Créé en août 2014, sous l'impulsion de la **Communauté d'Agglomération d'Agen**, le **Cluster Eau & Climat** a pour objet **l'amélioration quantitative et qualitative de la ressource en eau** en regard des enjeux économiques liés aux divers usages de l'eau et de l'adaptation nécessaire aux contraintes du réchauffement climatique.

Les lauréats de la promotion 2021 de **Créa'TAG** auront vocation à intégrer à terme (*) l'écosystème entrepreneurial de **l'Incubateur et de la Pépinière d'Entreprises mis en place au cœur du Technopôle Agen-Garonne** sur la commune de **Sainte-Colombe-en-Bruilhois**.

() Dans un premier temps, la promotion 2021 sera accueillie, dès septembre 2021, au Campus numérique à Agen.*

Créa'TAG est un événement destiné à **détecter**, via un appel à projets, et à **accompagner**, dans le cadre d'un programme d'accompagnement et de formations, des porteurs de projets autour des thématiques soutenues par la **Communauté d'Agglomération d'Agen** et le **Cluster Eau & Climat**, à savoir :

THÈME 1 : LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- **Préservation** de la ressource en eau afin d'en disposer en abondance en ville et à la campagne durant l'été (*stockage inter saisonnier*).
- **Récupération et utilisation** à grande échelle des eaux pluviales et eaux usées.
- **Contribution** au bon équilibre écologique et préservation de la biodiversité.

THÈME 2 : L'AGRICULTURE DE PRÉCISION

- **Création** de services et de moyens modernes de gestion, de mesure, de contrôle et de pilotage.
- **Gestion** de l'eau et de l'irrigation en lien avec l'agriculture régionale.

THÈME 3 : LA CLIMATISATION DURABLE DES VILLES ET DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- **Recherche de solutions** basées sur l'eau et le végétal pour refroidir et climatiser les villes et leurs zones d'activités économiques de façon naturelle et durable ; L'objectif est de préserver le confort et la santé des populations qui vivent sur ces territoires, vis-à-vis des excès du climat.

THÈME 4 : L'ÉCONOMIE VERTE

- L'**économie verte** est l'activité économique qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources.
- Elle regroupe deux types d'activités : des **activités classiques** réalisées avec des procédés moins polluants ou moins consommateurs d'énergie, et les **éco-activités**, dont la finalité est la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles.

Vos projets devront également souscrire à :

- **La prise en compte** de l'augmentation des besoins en eau de qualité et la variabilité accrue de sa disponibilité dans le temps avec des étiages plus fréquents et plus longs.
- **La prise en compte** du caractère irréversible de l'épuisement de nos ressources naturelles (eau, matières premières, etc.).
- **La prise de conscience** collective de s'orienter vers une économie plus collaborative.
- **La volonté politique française** de favoriser les initiatives territoriales en termes de recyclage et de valorisation des circuits courts.

Ces éléments sont autant d'atouts pour développer une démarche d'économie circulaire de la gestion de l'eau à l'échelle du territoire de la **Communauté d'Agglomération d'Agen**.

Les projets porteront aussi bien sur **un service que sur un produit ou un procédé**.

Ils s'inscrivent aussi bien dans l'**économie classique** que dans l'**économie sociale et solidaire**.

QUI PEUT Y PARTICIPER ? POUR QUEL BÉNÉFICE ?

- **PARTICULIERS ET ÉTUDIANTS** en phase de maturation de leur idée.
- **CRÉATEURS D'ENTREPRISES, ENTREPRISES EXISTANTES ET ASSOCIATIONS** souhaitant développer une innovation en lien avec ces thématiques.

Les porteurs de projet devront se présenter à l'appel à projets au travers d'**une note de présentation synthétique et descriptive de leur projet** (*moins de 10 pages sur la base du modèle téléchargeable sur le site du Cluster et de l'agglo*) mettant en avant une technique, un service, une solution à une problématique liée aux thématiques susvisées.

Les porteurs de projet devront ainsi **convaincre les membres du jury de Créa'TAG de la viabilité de leur démarche ou de leur projet** pour figurer parmi les dix à quinze finalistes qui pré-senteront en mode « **pitch** » leur projet au début du mois d'Octobre 2021 au cours d'une journée dédiée à cette occasion.

A l'issue de cette journée, **4 à 5 lauréats seront récompensés** et bénéficieront chacun :

- **D'un hébergement en « mode nomade » gratuit** de Novembre 2021 à Février 2022 au sein du **Campus Numérique** situé à Agen.
- **Du soutien constant d'un référent, membre du Cluster**, qui l'accompagnera de manière fonctionnelle pendant les 4 mois d'incubation (Novembre 2021 à Février 2022), ainsi que pendant l'année 2022.
- **D'un mentor particulier, membre du Cluster**, dont le profil sera compatible avec la nature du projet porté par le lauréat ; ce dernier apportera un appui-conseil individualisé pour la mobilisation de moyens indispensables à la formalisation et la consolidation de son projet.
- **D'un coaching individuel et collectif** sur la gestion de projet, administrée par la **Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot et Garonne**.
- **D'un coaching collectif** sur le diagnostic stratégique et le financement de l'Innovation, administré par le **cabinet de conseils SinnRJ**.
- **D'un coaching collectif** sur le financement des projets, administré par le **Crédit Agricole**.
- D'une formation collective, « 5 jours pour entreprendre », administrée par la **Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot et Garonne**.
- **D'une formation professionnelle individualisée**, administrée par **Sud Management**.
- D'une formation ciblée sur la prise de parole en public, administrée par le **Campus Numérique**.
- **D'une formation ciblée** sur la sensibilisation à l'économie sociale et solidaire, administrée par **ATIS**.

- D'un droit préférentiel pour intégrer la pépinière d'entreprise (loyers modérés) au sein du **Technopole Agen Garonne** à l'horizon à partir de 2023.
- D'une adhésion préférentielle au Cluster avec une première année de cotisation gratuite en 2022.

NOTA : L'ensemble de ces récompenses représente une valeur globale de plus de 12 000 €.

COMMENT PARTICIPER ?

Pour cela, il suffit de **télécharger le dossier de candidature** sur l'un des sites web suivant :

- www.eau-climat.com
- www.agglo-agen.net

Complétez le et envoyez le avant 30 Septembre 2021 par mail, à **clustereauclimat@gmail.com** .

LE CALENDRIER DE CRÉA'TAG 2021

18 FÉVRIER	CONFÉRENCE DE PRESSE - LANCEMENT DE CRÉA'TAG 2021	DÉBUT OCTOBRE À MI OCTOBRE	PRE-SÉLECTION DES CANDIDATURES
MI-FÉVRIER À FIN SEPTEMBRE	COMMUNICATION DE L'APPEL A PROJET	FIN OCTOBRE	RENCONTRE ET SÉLECTION FINALE - CHOIX DES LAURÉATS
30 SEPTEMBRE	DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES	NOVEMBRE 2021 À FÉVRIER 2022	ACCOMPAGNEMENT - INCUBATION

Fort du soutien et de la participation des partenaires et adhérents du **Cluster Eau & Climat** et d'autres représentants du tissu économique local, **les lauréats bénéficieront de l'accompagnement, du savoir-faire et de l'expertise d'entreprises spécialisées dans les domaines de l'eau et du climat, et de conseils-experts en accompagnement d'entreprises.**